

Territoires du Ruanda Urundi .  
Résidence du Ruanda .

N° 735 /P.I.

Objet:  
Conseil du Mwami .

Ruhengeri



Kigali, le 6 mars 1939 .

Monsieur l'Administrateur Territorial ,

190/P.I.  
le 16-3-39

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le compte rendu en Kinyarwanda de la réunion du Conseil du Mwami , tenue à Nyanza le 29 - 12 - 1938 . J'y joins une traduction ( synthétique ) .

Il convient de donner à ce document la publicité suivante :  
lecture en sera faite à une prochaine réunion générale des notables .  
Pour ce qui est de son contenu , s'il est évident que qu'il ne comporte pas d'instructions directes pour vous , il n'en est pas moins une indication formelle quant à la politique indigène gouvernementale dans la Résidence poursuivie en accord avec le Mwami .

Pour votre documentation et instruction sur cet objet je vous joins un extrait de ma lettre N° 137/P.I. du 19-1-1939 à Mr. le Gouverneur des Territoires .

(1

.....Monsieur le Gouverneur ,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le compte rendu de la réunion du Conseil du Mwami du 29-12-1938 en Kinyarwanda avec traduction synthétique ) .  
Ce compte rendu a été fait par le chef Imantego . Je n'ai fait , pour ma part , que des retouches de pure forme ( introduction par exemple ) .

Vous verrez que les questions à l'ordre du jour y ont été examinées d'une manière analytique , inductive : selon la démarche ordinaire de l'esprit indigène qui part toujours du concret .

Comme il s'agit en l'espèce d'un Conseil politique indigène , que son rôle y fut de guider , d'éclairer les discussions , que je n'y ai voulu imposer aucune vue mais plutôt éprouver la valeur et la réceptivité intellectuelle des meilleurs parmi nos grands chefs , j'ai cru qu'il vous plairait de trouver dans le compte-rendu de la réunion le reflet aussi direct que possible de ce qu'en a retiré un des notables kinyarwanda qui y assistaient .

Je souligne que , si j'avais établi en accord avec le Mwami les questions à mettre à l'ordre du jour de la séance , j'ai laissé le Mwami et les notables au cours de la réunion mener d'initiative le développement de la discussion ; ne bornant à la ramener dans sa ligne quand elle s'égarait par trop , à relever certaines erreurs formulées , à suggérer certaines solutions .

Le compte-rendu ci-joint peut , en conséquence, vous indiquer d'une manière réaliste combien , parmi la classe dirigeante du Ruanda , certains esprits s'éveillent à la compréhension du rôle général des pouvoirs politiques .

J'ajoute que , quant à moi , une autre constatation m'a frappé au cours des discussions du Conseil : c'est le sens que méritent les paroles d'unité et de l. personnalité morale du Ruanda .

J'entends , quant à moi , que ces faits doivent passer dans le développement de notre attitude politique à l'égard de ce pays .

Messieurs les Administrateurs Territoriaux de :

Kigali, Nyanza, Astrida, Buvuguru , Kibonyi ,  
Ruhengeri , Biumba et Kibungu .

Par ailleurs, veuillez trouver ci-dessous quelques observations complémentaires.

X  
X X

1.- Les conclusions du Conseil concernant la dot et l'indemnité s'adressent en particulier aux juges des tribunaux indigènes. Certaines seront, je n'en doute pas d'une application très délicate mais marquent une initiative très nette du Conseil Royal dans un domaine où une intervention formelle et contraignante de notre part serait déplacée.

2.- En ce qui concerne les Tribunaux Indigènes, les conclusions du Conseil sont également des injonctions ou des indications s'adressant en particulier aux juges indigènes : il vous incombe néanmoins d'en vérifier l'application ou d'en étudier les suggestions. Ce qu'il y est dit du Tribunal de Territoire est fort exact. En de nombreux cas, cette juridiction ne fonctionne pas à la satisfaction. Je vous prie d'étudier les réformes ou redressements à y apporter.

3.- Les conseils de Territoire et de province : <sup>ce</sup> ~~que~~ l'INAMA ROYAL préconise à leur sujet établit un parallélisme avec les directives gouvernementales, tend à obtenir des notables un effort plus personnel et une initiative plus éveillée et suivie pour correspondre à ces directives.

Il vous incombe également d'amener les meilleurs d'entre les notables à une pleine compréhension et mise en valeur de ces vœux du Conseil.

Il convient de réaliser dans quelques chefferies au moins de la Résidence, les meilleures, une collaboration plus personnelle <sup>et plus spontanée du chef</sup> et des sous-chefs à l'activité générale de leur circonscription : budget de chefferie, réunions du Conseil de la province en particulier, etc...

S'il est normal et souhaitable que les conseils de province, comme définis dans le cas le-rédu ci-joint, se réunissent parfois à l'initiative des autorités indigènes, il est aussi nécessaire qu'une réunion en a lieu parfois avec l'assistance de l'Administrateur Territorial : celui-ci, de la présider, laissera faire le chef - pour éprouver ses talents et fortifier son prestige - tant en guidant, cependant, que pendant le cours des débats.

Le but à atteindre est une gestion par les chefs, de leurs provinces en dehors de l'intervention directe et constante de l'Administrateur territorial. Je sais aussi bien que vous les obstacles qui s'opposent à cette politique. Le premier n'est pas l'incapacité des notables mais de la pénurie de personnel qui vous dérobe de votre rôle essentiel d'administrateur à diriger les relations, développer les institutions de coopération, diriger les activités du territoire.

L'importance ou la compétence très relative d'un bon nombre de chefs est cependant un fait également.

Tenant compte de ces obstacles, je vous prie de vous appliquer — c'est ce que déjà je vous ai recommandé pour les Tribunaux Indigènes — à réaliser aussi pleinement que possible les vues gouvernementales dans une province au moins ou deux, avec le chef ou les deux chefs les plus aptes à y correspondre.

Je crois qu'ainsi circonscrites mes exigences sont raisonnables et pratiques et que votre bonne volonté et votre compétence y satisferont.

Pour le Résident du Ruanda urundi  
L'Administrateur Territorial Principal  
A. Gille,

*A. Gille*

---